



322, 8627, 91^e Rue
Edmonton (Alberta) T6C 3N1
téléphone : 780 468-6440
télécopieur : 780 440-1631

Référence : A-1030

Page : 1 de 1

Catégorie : PHILOSOPHIE

Objet : L'EMPLOI DU GENRE ET DE LA NOUVELLE
ORTHOGRAPHE

Référence(s) juridique(s) :

Autre(s) référence(s) :

www.orthographe-recommandee.info

Adoptée en 1^{re} lecture : 15 avril 1996

Adoptée en 2^e lecture : 16 septembre 1996

Adoptée en 3^e lecture : 23 octobre 1996

Révisée le 21 septembre 2010

PRÉAMBULE

L'emploi du masculin pour désigner à la fois les hommes et les femmes facilite la rédaction. Dans ses politiques et documents, le Conseil scolaire accepte que les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

Le Conseil scolaire considère que la nouvelle orthographe et l'orthographe traditionnelle sont toutes deux correctes. La nouvelle orthographe constitue une initiative du Conseil supérieur de la langue française de France visant à simplifier la langue française et à corriger certaines anomalies. Elle se traduit par un ensemble de règles et une liste d'environ 2 000 mots.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Dans le but de faciliter la langue française à l'écrit, le Conseil préconise l'utilisation du genre masculin pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes et le Conseil préconise l'utilisation de la nouvelle orthographe.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. L'emploi des parenthèses, traits obliques ou tirets n'est pas recommandé.
2. Dans certains cas, nous pouvons utiliser un générique qui est plus pratique et qui permet d'alléger considérablement un texte. Le terme féminin peut continuer à être utilisé au quotidien.
3. Le Conseil scolaire adhère à l'initiative du Conseil supérieur de la langue française et préconise l'utilisation de la nouvelle orthographe.